



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU VENDREDI 15 MARS 2024**

Le Conseil Municipal de LE VAL, légalement convoqué le vendredi 8 mars 2024, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le vendredi 15 mars 2024 à 18 h 30 pour la préséance et à 18 h 48 pour l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Jérémy GIULIANO, Maire.

À l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal était ainsi composé :

Présents : MM. Jérémy GIULIANO - Alain ALBERTI - Anastasia BRENGUIER - Gisèle CONFORTI-PERNEY - Steve COURDOUAN - Jean CULINATI - Géraldine DUDON - Max FABRE - Patrick FALANTIN - Colette LAIRE - Julien LASSAUQUE - Christian LEFEVRE - Michel MAUREL - Luc PERNEY - Corinne RINAUDO - Georges AYMOUNIN - Olivier BARALE - Josiane VILAIN.

Représentés : MM. Colette ALEXANDRE représentée par Géraldine DUDON - Christian BENTOUMI représenté par Michel MAUREL - Jeanne CAVALLARO représentée par Julien LASSAUQUE - Anaïs DUFEUX représentée par Gisèle CONFORTI-PERNEY - Marie-Sylvie GROVER représentée par Max FABRE - Franck JAMAIN représenté par Jean CULINATI.

Absents : MM. Sophie ARGOUARC'H - Laurence BERLEMONT - Norbert GIRAUD.

Soit 18 présents, 6 absents ayant donné pouvoir, 3 absents, soit 24 votants.

M. le Maire. - Bonsoir à tous. Je vous propose d'attaquer la préséance, qui a pour vocation de faire un petit état des lieux de ce que nous avons fait depuis le dernier Conseil municipal. J'ai six ou sept points à aborder.

Le premier concerne le week-end dernier, où il a plu. Nous n'avons pas dormi, avec Max. Nous étions terrorisés, car nous étions en alerte orange, et de grosses précipitations étaient prévues. Ce sont des épisodes méditerranéens comme nous en avons parfois, mais la question était de savoir si une cellule de nuages se bloquerait, comme cela s'est produit en 2021, ce qui peut être problématique. Je tiens à remercier le SMA qui était sur le pont avec nous, qui nous a appelés et qui nous décrivait la situation. Predict nous a également contactés, et les services de la Préfecture ont immédiatement enclenché les éléments [de surveillances en vigueur]. Je tiens à remercier Max FABRE, avec lequel nous avons patrouillé durant la nuit de samedi à dimanche, entre le Pont Rouge et le lac du Carnier. Je remercie également la Réserve communale de sécurité civile (RCSC) qui était mobilisée durant la nuit, au cas il aurait fallu procéder à une évacuation.

Tout s'est bien passé. Le lac s'est rempli. Il a versé, mais de manière progressive et naturelle, ne posant pas de problème. Le dimanche matin, nous sommes retournés sur le terrain pour rencontrer les habitants. Nous avons pu voir les bonnes pratiques et les moins bonnes. En effet, certains habitants, notamment dans le secteur de Laval, avaient laissé leur voiture le long de la rivière en disant : « Ainsi, si l'eau monte, nous partons. » Je leur ai répondu que si tel était le cas, ils ne pourraient plus partir.

Cela nous a donné l'idée, avec Max, de faire une fiche des bonnes pratiques, comme nous le faisons pour les OLD. Par exemple : « Alerte orange déclenchée par la Préfecture : je prépare mes affaires ; je monte la voiture dans le secteur de Jean Moulin et me tiens prêt. » Le matin, nous avons fait de la pédagogie auprès des habitants.

Nous avons également rencontré ceux qui avaient été très impactés en 2021, ce qui nous a permis de parler de la venue du préfet. Ce dernier nous permet de débloquer 3 M€ pour l'acquisition de 11 maisons, dont l'Établissement public foncier fera le portage financier, ce qui signifie que la commune n'aura pas à faire l'avance. L'EPF percevra directement les sommes et fera également la démolition. Ensuite, il y aura une restitution pour un 1 € symbolique à la commune, laquelle aménagera alors les berges. Ceci est tout de même extraordinaire et très attendu. Les dernières conventions que nous pourrions signer seront lors du Conseil municipal de fin juin-début juillet. Là, nous ferons une convention tripartite. Une première convention est mise en place entre l'État et l'EPF et, le temps que toutes les démarches administratives se mettent en place, nous devrions délibérer à partir de juin-juillet. À ce moment-là, nous délibérerons avec l'État pour donner la main à l'EPF sur l'opération et la suite.

Au-delà de ces 11 maisons, au courant de ce printemps, un bureau d'études démarrera la visite des 40 maisons les plus impactées, en priorité, gratuitement, pour le dispositif « ALABRI », afin de voir tout ce qu'il faut mettre en place pour bloquer l'eau lorsqu'elle doit arriver et quand les maisons ne sont pas concernées par le rachat. Cela consiste à monter les prises, mettre des batardeaux et des clapets anti-retour. Cela sera financé à 80 % pour les personnes concernées, ce qui est assez important. Ensuite, tous les habitants exposés au ruissellement, à savoir la totalité de la commune, pourront également bénéficier de ce dispositif. Je suis donc satisfait, car nous pourrions mettre en sécurité les personnes qui sont inondées par le débordement de la rivière, mais également ceux qui subissent le ruissellement des collines.

M. COURDOUAN.- Nous avons mis en place le curage depuis moins d'un an. Avons-nous prévu d'autres choses pour la continuité ? En effet, d'après ce que j'ai regardé, nous étions à la moitié du volume de précipitations par rapport aux grandes inondations et, néanmoins, des fossés et des plaques d'égout ont débordé.

M. le Maire.- Tout à fait. Nous avons fait l'opération globale en un coup, mais il est inutile de le faire chaque année. Par la suite, l'objectif est de faire une rotation, avec un renouvellement par tiers ou par quart. Chaque année, nous ferons un quart des curages pour entretenir et, ainsi, tous les quatre ans, la totalité du pluvial sera curée. Cela a un coût, et nous en parlerons, car aujourd'hui, l'Agglomération a la compétence et la redonne à la commune. Elle ne pourra financer que 50 % des opérations, et cela coûte donc à la commune.

D'autre part, les débordements relèvent souvent d'un problème au niveau du réseau du Département, notamment à la route de Vins, qui est une départementale. Ils ont à peine commencé à curer leur réseau cette année, et nous n'étions donc pas calés de la même façon, puisque nous l'avons fait sur l'ensemble du réseau communal. Le Département est en train de mettre à jour l'ensemble des réseaux. Je vois ce que nous avons fait sur la route de Bras, où cela saute systématiquement dans la ligne avec les platanes : avant l'épisode, nous avons fait passer les agents municipaux, lesquels ont enlevé toutes les feuilles, et malgré les fortes pluies, cela n'a pas sauté.

M. COURDOUAN.- Sommes-nous en droit de demander certaines choses au Département ? Des buses sont souvent bouchées par des déchets.

M. le Maire.- Nous pouvons le leur demander, mais cela relève de leur compétence.

M. COURDOUAN.- Nous ne pouvons pas gérer les déchets qui sont jetés des voitures par les gens.

M. le Maire.- Il faut également faire une sensibilisation.

Puisque nous parlerons du budget, nous évoquerons aussi le grand bassin récoltant que nous devons réaliser. D'autre part, la Fédération de pêche, avec laquelle nous menons un partenariat pour le bassin des truites, par exemple, a répondu à l'une de mes demandes concernant la mesure du fond du lac du Val. Désormais, nous le connaissons grâce à une cartographie. Néanmoins, lorsqu'ils ont fait la mesure, le lac était 7 à 10 mètres en dessous de son niveau maximum, et ils repasseront donc la semaine prochaine pour le mesure à plein. Des essais seront réalisés sur l'installation du système de surveillance de la variation du niveau du lac. Si nous connaissons la variation du niveau et le fond du lac, nous avons le volume et le débit, ce qui nous aidera pour déclencher une alerte d'évacuation, et cela nous évitera surtout, avec Max, de nous balader en 4x4 à 2 heures du matin. Nous tournerons tout de même, mais c'est dangereux, car le vent est fort à ce moment-là, les arbres peuvent tomber, et on peut s'embourber.

Je vous fais passer la carte, car je pense que c'est intéressant, et je suis content, car c'est vraiment un partenariat avec la Fédération qui le fait à titre gracieux pour la commune. Nous pouvons donc les remercier.

Le système de surveillance sera installé au cours de ce printemps. Nous avançons donc très bien au niveau de notre mobilisation face au risque inondation.

Pour information, hier soir, le CCAS s'est réuni ici même avec le conseil d'administration, et nous avons fait le rapport d'orientations budgétaires, comme nous le ferons ce soir. Je pense que nous n'aurons pas le temps aujourd'hui, mais j'aimerais bien que, lors d'une séance, nous vous présentions toutes les actions menées sur le plan social. Je suis fier du fait que nous soyons arrivés à passer d'une orientation consistant à aider les personnes dans le besoin, comme beaucoup de CCAS et comme on imagine l'action sociale, à celle englobant tout le monde, au-delà des personnes vulnérables. Ainsi, l'action sociale s'occupe de tous les habitants, avec de la sensibilisation et la participation à des événements pour lutter face à l'isolement et la précarité, qu'elle soit énergétique, alimentaire ou sociale. Il est donc intéressant de vous présenter toutes ces actions, car nous étions agréablement surpris de voir tout ce que nous faisons ensemble.

Par ailleurs, vous avez dû voir que les travaux du square de la médiathèque ont commencé, avec la démolition des murets et du cabanon, ainsi que le mur qui est descendu. Cela permet vraiment d'ouvrir la médiathèque, laquelle a déjà des projets de développement, et l'école a le projet d'y venir encore davantage. Cela permettra d'avoir un véritable poumon dans cette partie de la commune et de connecter le centre historique avec le village. Cela fait vraiment une respiration pour la médiathèque, qui s'ouvrira dans l'espace public.

Nous avons également la fin des travaux de la voirie au niveau de la Roguère. Les trottoirs ont été posés. À nouveau, cela fait plus de 150 000 € de travaux de voirie annuels. Nous sommes déjà sur la programmation de cette année, sur la partie de la rue des Aires, plutôt vers le secteur de l'école, et nous préparons déjà la programmation de l'année prochaine, puisque nous devons anticiper environ 150 000 € de travaux chaque année afin de rattraper le retard, qui est considérable. Nous avons énormément de demandes, mais nous sommes limités par le budget, et il faut travailler sur plusieurs fronts à la fois.

Des panneaux signalétiques ont été installés sur la partie touristique, ainsi qu'au niveau de l'aire de camping-cars, qui fonctionne très bien et qui est encore pleine ce soir, ce qui est une bonne nouvelle pour le développement touristique de la commune.

D'autre part, les enfants sont revenus de la montagne, où ils ont eu beaucoup de neige. Je tiens à le dire suite au débat que nous avons eu sur la « classe montagne ». En tout cas, ils se sont régalez. Sachant que nous avons voté une très belle subvention pour les accompagner, je voulais tout de même vous lire le message que Madame la directrice nous a écrit cette semaine :

« Bonsoir, nous sommes à Chaillol, en classe de neige, sous un magnifique soleil. Merci encore à la Mairie, à la municipalité. Les enfants sont tellement contents que je voulais vous parler de vive-voix. Serait-il possible de me rappeler pour que nous puissions parler du séjour et vous dire à quel point cela s'est bien passé. »

Les enfants nous ont également envoyé une carte, que nous recevrons au cours de la semaine prochaine. Je vous la présenterai donc au prochain Conseil municipal, si vous en êtes d'accord.

Par ailleurs, les porte-vélos ont été déplacés et mis à l'extérieur à la demande des familles. Ainsi, les enfants et leurs parents peuvent mettre leurs vélos à l'extérieur, au niveau du sentier que nous avons créé pour faciliter le contournement entre l'école maternelle et l'élémentaire.

En parlant des enfants, un beau projet se met en place au niveau du Conseil municipal des enfants (CME), puisqu'il a été proposé aux familles d'amener leurs enfants à Ceva. L'école de Ceva a donné son accord. Nous avons la chance que le voyage se fasse un mercredi, sachant qu'à Ceva, les enfants vont à l'école le mercredi matin. Ainsi, les petits Valois pourront aller à l'école en Italie et voir la façon dont cela se passe là-bas. Je trouve que c'est un très beau moyen de dynamiser le jumelage avec les jeunes générations. On parle beaucoup de l'Europe et, pour ma part, je crois beaucoup à l'Europe des humains, des nations et des personnes. Or c'est à cet âge-là que cela se travaille. Je pense qu'il sera vraiment bien qu'à la fois les enfants, l'ensemble des habitants et les anciens soient présents ensemble durant cette journée.

À ce propos, je voudrais que nous ayons une pensée pour Colette ALEXANDRE, qui est très investie au niveau des enfants et qui est très malade [moment de silence].

D'autre part, la révision du Plan local d'urbanisme se poursuit. L'enquête publique démarrera au mois d'avril. Les affichages ont déjà été faits. N'hésitez pas, car le commissaire-enquêteur sera présent. Si vous avez des questions plus détaillées, Christian LEFEVRE, élu délégué au PLU et à l'urbanisme, pourra y répondre.

Enfin, je voudrais revenir sur un dernier point dont la presse a beaucoup parlé, à propos d'un sujet de vin et de « Georges » avec ou sans « s ». Plusieurs articles [de presse] ont été publiés, y compris au niveau international, indiquant que George Clooney faisait son propre vin à la coopérative du Val, alors qu'en réalité, il s'agit d'un grand quiproquo. Il se trouve que nous avons réussi à travailler avec les coopérateurs des vigneron de Correns. Vous savez qu'il existe une vieille histoire entre les Valois et Correns, notamment à propos d'une appellation qui n'était pas reconnue, de cuvées qui ne pouvaient pas être mélangées et qui étaient donc moins bien valorisées. J'ai le grand plaisir de vous annoncer ce soir qu'une cuvée spéciale valoise de vin blanc sera mise en bouteille cette année. Je trouve qu'il serait intéressant que nous organisions une dégustation de ce vin tous ensemble, en invitant les habitants. Cette cuvée s'appelle « Saint-Georges », et le lien a été fait, mais il faut savoir que Monsieur Clooney a des vignes chez lui et qu'il portera son blanc, issu d'un cépage provençal, qui contribuera également à cette cuvée. C'est lié à un hommage à Saint-Georges puisque Laurence BERLEMONT, qui est élue avec nous, est à l'origine de ce projet et a permis de faire reconnaître une appellation, fédérant les viticulteurs valois pour pouvoir faire cette cuvée et faisant en sorte que les vigneron de Correns acceptent de la faire. Je pense que c'est un beau signe d'avancée et que les nouvelles générations ont de belles choses à faire ensemble. De plus, si George(s), avec ou sans « s », est au milieu de cette histoire locale devenue internationale ! Il ne faut pas oublier que George Clooney a été très généreux et spontané. C'est très gentil de sa part d'avoir fait cette contribution à la commune.

À présent, je vous propose d'attaquer le Conseil municipal. Ce soir, il est important, puisque nous parlerons des Orientations Budgétaires que nous voulons donner à notre commune pour 2024, avec une vision pluriannuelle nous projetant sur les années suivantes.

(Monsieur le Maire procède à l'appel nominal.)

Le quorum est atteint.

Je propose de désigner Madame Géraldine DUDON en tant que secrétaire de séance. Si tout le monde est d'accord, je vous remercie.

Dix délibérations étaient inscrites à l'ordre du jour et, si vous êtes d'accord, nous vous proposons d'en rajouter une sur table, concernant le transfert de la compétence du Règlement local de publicité à la CAPV. En effet, nous allions démarrer l'enquête publique, puisque nous avons la compétence, mais nous l'avons perdue, et nous demandons donc à la CAPV de poursuivre l'enquête publique, qui démarrera conjointement avec le PLU, afin de nous permettre de terminer ce travail que nous avons lancé depuis plusieurs années.

ADMINISTRATION GENERALE

1 – Délibération n° 2024-013 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 février 2024

M. le Maire.- Si vous n'avez pas de remarque sur ce procès-verbal, je vous propose de le soumettre au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

2 – Délibération n° 2024-014 Adhésion à l'agence technique départementale Var Ingénierie

M. MAUREL.- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'afin d'assurer un développement équilibré des territoires et renforcer leur attractivité, le Département a souhaité mettre à disposition des communes et des intercommunalités une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets. Cela existait déjà avec la SPL, mais visiblement, ce sera plus efficient de cette manière.

Le Département a délibéré le 6 novembre 2023 sur l'intention de création d'une Agence technique départementale dénommée « Var Ingénierie », conformément à l'article L5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Il s'agit d'un établissement public administratif regroupant le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux.

L'agence a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique ou financière, notamment au niveau de l'eau, pour ceux qui ont lu les statuts proposés par le Département.

Chaque membre paie une cotisation annuelle dont le montant est adopté par l'assemblée générale de Var Ingénierie. La gouvernance de l'agence est assurée par l'assemblée générale et le conseil d'administration.

L'agence regroupe les communes et établissements publics intercommunaux qui ont délibéré pour adhérer conformément aux statuts.

Vu l'article L5511-1 du Code général des collectivités territoriales et la délibération du Conseil départemental, considérant que le Département décide de créer l'Agence technique départementale Var Ingénierie et considérant que celle-ci répond aux besoins d'ingénierie de la commune du Val, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- d'approuver les projets de statuts et de règlement intérieur de cette future agence ;
- d'approuver l'intention d'adhésion à cette agence technique départementale ;
- de désigner Monsieur le Maire comme représentant titulaire au sein de l'assemblée générale Var Ingénierie et Monsieur Max FABRE en qualité de suppléant ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

M. le Maire.- Merci, Monsieur Maurel. Une collectivité de notre strate a grandement besoin d'une telle agence pour mettre ses projets en place, car nous ne sommes pas dimensionnés pour le faire tout seuls. Il est donc important pour nous d'y adhérer, comme nous l'avons fait auparavant avec la SPL ID83. En l'occurrence, une montée en puissance est proposée par le Département. Ce projet est cher à son président, et nous souhaitons y travailler à ses côtés.

Avez-vous des questions ?

M. MAUREL.- Je voudrais simplement faire une remarque.

J'ai bien lu la proposition du Département. Pour l'instant, ce sera surtout concentré sur l'eau, ce qui tombe bien, car nous avons un projet pilote, pour lequel le préfet est d'accord. Ce sera donc particulièrement bienvenu.

Quant au fonctionnement, nous le verrons à l'usage.

M. le Maire.- Ce que nous avons présenté au préfet est ce qui avait été présenté lors de la journée sur l'eau que nous avons faite au moment de l'inauguration du bassin à truites et du lacement du sentier. Le bassin versant est sur l'ensemble de la commune, ce qui est notre problème lors des inondations, mais c'est également un atout pour la gestion de l'eau potable, puisque nous constituons nous-mêmes nos propres réserves d'eau. Nous avons justement voulu réviser le PLU afin de réserver à un seuil de population correspondant à la ressource en eau. Nous avons donc demandé aux services de l'État de pouvoir être pilote dans la gestion de cette eau et de créer un parlement autour de l'eau, associant les habitants, les professionnels de l'agriculture et du tourisme, ainsi que les consommateurs, afin de pouvoir travailler sur cette question du partage de l'eau lorsqu'elle vient à manquer. Elle est présente, mais il faut savoir se la partager à certains moments. Il s'agit donc de proposer une clé de répartition de ces eaux, avec tout un travail à l'échelle du bassin versant, et le préfet est tout à fait d'accord pour nous accompagner.

Nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

3 – Délibération n° 2024-015 Cession d'un terrain pour le projet de crèche

M. le Maire.- Par délibération n° 68-2023 du 27 octobre 2023, notre Conseil municipal a adopté le principe de la construction d'une crèche intercommunale sur le secteur Saint-Jacques par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et a donné son accord à la cession de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation du projet. Les nombreux piquets jaunes dans le grand terrain situé à côté de l'école constituent justement la délimitation de cette emprise.

Compte tenu de l'intérêt communal pour le projet, la cession du foncier se fera à l'euro symbolique.

Pour le calcul de la CSI (contribution de sécurité immobilière), l'emprise foncière concernée a été évaluée par France Domaines, à savoir les services de l'État, à 95 000 € hors taxes pour une superficie de 1 800 m².

Compte tenu de l'intérêt que représente ce projet, je demande au Conseil municipal d'approuver cette cession et de m'autoriser à signer tous les actes relatifs à cette vente et à l'évolution de ce projet.

Si d'aventure la compétence « petite enfance » revenait un jour à la commune, le processus inverse pourrait être mis en œuvre, et la CAPV pourrait rétrocéder le terrain à la commune à l'euro symbolique, évidemment, puisque nous le mettons à disposition pour cela.

Si vous n'avez pas de question sur cette première étape, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

4 – Délibération n° 2024-016 État d'assiette et destination des coupes de bois 2024

M. LASSAUQUE.- Cette délibération arrive par un effet d'opportunité, puisque nous avons été informés que la piste DFCI 010 « Chateaurenard », qui part d'après le parcours de santé et qui remonte vers Bras, fera l'objet d'une remise en état et notamment d'un débroussaillage de sécurité de 25 mètres de part et d'autre de la piste.

Il se trouve qu'une grande partie de la piste passe dans la forêt communale. Or, lorsque les opérations sont faites par les organismes en charge du PIDAF, ils coupent, mais ils laissent le bois sur place. Ils n'ont pas à commercialiser le bois ou le fer. L'ONF nous alerte sur l'opportunité de ne pas perdre le bois qui sera coupé, et nous devons donc organiser une coupe de bois qui n'est pas prévue par le plan d'aménagement de la forêt. Par conséquent, nous devons la voter, puisque c'est une coupe non réglée.

Vous avez les informations relatives à cette coupe. Le technicien forestier est en train d'estimer le volume que cela représentera et, ainsi, le bénéfice pour la commune. En prenant 25 mètres sur chaque côté, sur la longueur de la piste, cela fait tout de même 2 hectares à couper. Il s'agit d'un débroussaillage, et non d'une coupe à blanc. Quelques arbres sur pied sont laissés, mais on espace les sujets et, surtout, on enlève tout le taillis au ras du sol.

Il faut donc statuer sur cette coupe.

Ainsi, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, arrête l'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2024 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation comme suit : tout est sur la parcelle 10, avec des taillis et des résineux, pour 2 hectares.

Vous avez également la destination des coupes et produits des coupes de l'état d'assiette de l'exercice 2024, ainsi que les modalités de leur commercialisation. Nous devons donc donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente, autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à assister au martelage des coupes prévues et adresser la présente délibération à Monsieur le Préfet pour information et enregistrement.

M. le Maire.- Merci, Monsieur LASSAUQUE. Avez-vous des questions sur cette coupe ?

M. COURDOUAN.- Savons-nous déjà ce que nous ferons pour l'entretien après la coupe ?

M. le Maire.- Cela est géré par le PIDAF. C'est une compétence intercommunale. Cela a déjà été fait auparavant.

Olivier BARALE peut nous donner des précisions.

M. BARALE.- On fait notamment des conventions de pâturage, comme c'est le cas sur la DFCI 07, par exemple.

M. COURDOUAN.- Je trouve que c'est bien, mais avons-nous suffisamment de moutons pour faire tous ces mètres linéaires au fur et à mesure ?

M. le Maire.- Vu le bétail qui se trouve sur la commune du Val, il y a de quoi faire.

M. BARALE.- J'en profite pour évoquer un point.

Il est bien de refaire les DFCI, mais il me semble que l'entretien qui suit ne relève pas de la commune. Il serait bien d'arriver à voir les gestionnaires pour que l'entretien soit un peu plus cohérent, notamment à cet endroit, parce qu'elle est délaissée depuis de nombreuses années. S'agissant de la 07 du Rioubert, qui est celle que je connais parce que je la pratique quotidiennement, elle est abîmée suite aux pluies de ce week-end et elle s'était déjà abîmée l'année dernière, alors qu'il n'avait jamais plu plus de

100 mm en deux jours. C'est dommage, car elle a été refaite trois ans auparavant et, au bout de quatre ans, on ne passe plus. La partie communale n'est déjà plus accessible.

Il serait donc bien d'avoir une cohérence sur l'ensemble du territoire. Le problème est qu'en cas d'incendie, les véhicules ne peuvent plus passer, et on regarde brûler.

M. le Maire.- Merci pour la remarque. Nous ferons remonter cet élément au président de l'EPCI, comme nous le faisons régulièrement, sur une compétence qui couvre 28 communes et qui est assez complexe à mener.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

Avant de passer à la délibération suivante, pour des raisons réglementaires, je donne la présidence à Madame Corinne RINAUDO, Monsieur le Premier Adjoint étant absent. Je vous remercie.

(Monsieur le Maire donne la présidence à Mme Corinne RINAUDO.)

Messieurs Jérémy GUILIANO et Julien LASSAUQUE sortent de la salle du Conseil.)

5 – Délibération n° 2024-017 Délégation de signature du Conseil Municipal

Mme RINAUDO.- L'article 432-12 du Code pénal précise que : est un délit « le fait, [...] par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement [...] ».

Plus précisément en matière d'urbanisme, l'article L.422-7 du Code de l'urbanisme stipule qu'un maire intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, ne peut pas signer lui-même les autorisations afférentes.

Dans ce cas, le même article du Code de l'urbanisme prévoit que le Conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Vu l'article 432-12 du Code pénal ;

Vu l'article L422-7 du Code de l'urbanisme ;

Considérant la situation où Monsieur le Maire serait empêché de pouvoir prendre une décision sur une demande d'urbanisme à laquelle il serait intéressé à titre personnel ou comme mandataire ;

Considérant que l'article L422-7 du Code de l'urbanisme prévoit que, dans cette situation, l'assemblée délibérante procède à la désignation d'un de ses membres pour signer les décisions ;

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir anticiper la situation où Monsieur le Maire serait empêché de pouvoir donner une autorisation d'urbanisme sur un projet auquel il serait considéré comme intéressé, et de désigner un autre de ses membres pour la durée de la mandature afin de signer les décisions concernées.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré – on a bien constaté que Monsieur le Maire était sorti de la salle du Conseil municipal –, nous désignons, pour la durée de la mandature, Monsieur Christian BENTOUMI, en qualité de premier adjoint, pour prendre les décisions relatives à la délivrance d'autorisations d'urbanisme pour lesquelles Monsieur le Maire serait intéressé.

Si vous n'avez pas de question, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

*(Messieurs Jérémy GUILIANO et Julien LASSAUQUE rentrent dans la salle du Conseil.
Monsieur le Maire reprend la présidence.)*

RESSOURCES HUMAINES

6 – Délibération n° 2024-018 Création de 3 emplois et mise à jour du tableau des effectifs

M. ALBERTI.- Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de la politique municipale visant à veiller au bon déroulement des carrières du personnel communal, il est souhaitable que les agents qui réunissent les conditions d'ancienneté dans leur grade et qui donnent satisfaction dans leur manière d'accomplir leurs missions puissent bénéficier d'un avancement, ceci dans le respect des besoins des services et des crédits budgétaires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la création de trois postes d'adjoints techniques principaux 1^{ère} classe à temps complet.

Il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire de service.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le tableau des effectifs doit être modifié, considérant la création de ces postes au sein de la collectivité pour avancement de grade.

Je précise qu'il ne s'agit pas d'une création de postes, ces trois personnes faisant l'objet d'un avancement de grade.

M. le Maire.- Merci, Monsieur ALBERTI.

Si vous n'avez pas de question, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

7 – Délibération n° 2024-019 Création d'un emploi permanent de catégorie B et autorisation de recruter un agent contractuel sur cet emploi – Mise à jour du tableau des effectifs

M. ALBERTI.- Monsieur le Maire précise que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il précise que les besoins de la collectivité nécessitent la création d'un emploi permanent de Responsable des Services Techniques relevant de la catégorie hiérarchique B et relevant du grade de Technicien à temps complet et qu'il n'a pas été possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L.332-8 alinéa 2 du Code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de catégorie B peut être occupé par un agent

contractuel lorsque que la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée de 12 mois, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. À l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L332-8 alinéa 2 du Code général de la fonction publique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de créer, pour le bon fonctionnement du service, un emploi permanent de Responsable des Services Techniques relevant de la catégorie hiérarchique B et relevant du grade de Technicien à temps complet ;
- indique que le traitement de cet agent sera basé sur le grade de Technicien ;
- précise que les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi seront prévus au budget 2024 (chapitre 012, « Charges de personnel ») ;
- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent de Responsable des Services Techniques sur le grade de Technicien relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet.

M. le Maire.- Merci. S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

8 – Délibération n° 2024-020 Création d'un emploi permanent de gardien-brigadier de la Police Municipale – Mise à jour du tableau des effectifs

M. ALBERTI.- Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une ASVP de la commune ayant réussi le concours de gardien-brigadier de la Police Municipale, il est proposé de la nommer sur ce poste.

Cette décision nécessite la création d'un poste de gardien-brigadier au service de la Police Municipale dans le tableau des effectifs de la commune.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée ;

Considérant l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Monsieur le Maire propose :

- de créer, pour le bon fonctionnement du service, un poste de gardien-brigadier au service de Police Municipale ;
- indique que le traitement de cet agent sera basé sur le grade de gardien-brigadier de Police Municipale ;
- précise que les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi seront prévus au budget 2024 (chapitre 012, « Charges de personnel »).

M. le Maire.- Merci, Monsieur ALBERTI. Avez-vous des questions ?

M. FABRE.- J'ajoute que notre ASVP a réussi son concours de policière municipale et que la commune l'accompagnera pour sa formation.

M. le Maire.- C'est important, parce qu'elle y est très attachée. Nous l'avons même aidée dans la préparation de l'oral. Nous l'avons reçue et fait passer un oral en conditions réelles pour l'accompagner. Je trouve qu'il est bien de promouvoir les agents que nous avons au sein de la collectivité lorsqu'ils réussissent et que, de plus, nous en avons le besoin. Il est encore mieux de pouvoir converger ensemble et d'accompagner du personnel évoluant au sein de la collectivité.

M. LEFEVRE.- De plus, Philippe va partir à la retraite.

M. le Maire.- Effectivement, le responsable du service de la Police Municipale est en âge de partir à la retraite et le fait valoir. Il faudra donc prévoir également le recrutement d'un autre policier municipal, ce qui nous permettra d'avoir deux PM, un garde champêtre et une ASVP.

En tout cas, j'y vois une montée en compétence, puisque cet agent qui devient policière municipale aura plus de pouvoir d'action qu'en étant ASVP, qui est plus limité sur la voie publique.

S'il n'y a pas d'autres questions ou interventions, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

POLITIQUES PUBLIQUES

9 – Délibération n° 2024-021 Commune touristique – Mise en place de la convention pour le logement des travailleurs saisonniers entre la commune du Val et l'État

M. le Maire.- Pour rappel, nous avons délibéré le 19 octobre 2023 pour déposer une candidature au titre de « Commune touristique » en Préfecture du Var.

Par courrier réponse du 29 décembre 2023, l'instance mentionne des pièces complémentaires à fournir au dossier, notamment la convention pour le logement des travailleurs saisonniers conclue entre la commune et l'État. C'est une obligation afin de pouvoir être ensuite labellisé.

Afin de répondre à cette attente et dans l'intérêt de garantir un accueil de qualité pour les travailleurs saisonniers sur la commune, la collectivité doit émettre une convention, pour une durée de trois ans et mentionnant un état des lieux de l'offre et de la demande sur la commune et le territoire, ainsi que la stratégie à mettre en œuvre pour favoriser l'accueil des travailleurs saisonniers. Nous le faisons déjà, notamment au sein des gîtes municipaux, où nous accueillons un certain nombre de saisonniers à ce moment-là, que ce soit pour l'accueil touristique ou pour du travail agricole, en particulier lors de la période de taille des vignes.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'approuver et de constituer la convention demandée par la Préfecture du Var au titre de « Commune touristique ».

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

FINANCES

10 – Délibération n° 2024-022 Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 et débat

M. le Maire.- Cette avant-dernière délibération est importante, puisqu'il s'agit de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2024 afin qu'un débat puisse avoir lieu sur l'orientation du budget pour cette année.

Je donne la parole à Monsieur Alain ALBERTI.

(Monsieur Alain ALBERTI donne lecture du ROB.)

Partie 1 : Analyse du contexte économique

M. LEFEVRE.- La dette publique est également liée à l'effet Covid, avec toutes les mesures qui ont été prises.

M. ALBERTI.- Bien sûr, mais on se rend compte qu'un déficit est présent tous les ans, même s'il a parfois de bonnes raisons de l'être.

M. LEFEVRE.- Il y a eu beaucoup d'aides pour sauver les entreprises, ce qui a été une bonne chose.

M. MAUREL.- Je précise que l'État a le droit de faire, mais ce n'est pas notre cas.

M. le Maire.- En effet, de notre côté, nous devons équilibrer nos comptes.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

M. ALBERTI.- Concernant les objectifs de diminution des dépenses, nous essaierons de nous y tenir et d'être le plus vertueux possible, mais certaines dépenses sont incompressibles.

M. le Maire.- De plus, il ne faut pas que l'État nous sorte encore des évolutions d'indices ou autres en cours de route, sans que nous ne soyons au courant en amont et que nous ne puissions préparer notre budget en conséquence.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

Partie 2 : Les orientations budgétaires pour le Val en 2024

2.1 : Les recettes de fonctionnement

M. le Maire.- Concernant les attributions de compensation, il faut dire que, certes, des compétences sont transférées, mais le niveau de fonctionnement de la commune reste identique. Cela signifie que l'étau se resserre de plus en plus sur notre capacité à financer la part de fonctionnement. On divise par trois par rapport aux premières années citées, où nous étions à 300 000 €, alors que nous sommes passés à environ 108 000 €.

M. ALBERTI.- Je n'entrerai pas dans le débat de ces attributions de compensation, mais nous estimons, comme d'autres, être mal lotis.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

M. le Maire.- L'évolution de la dotation de solidarité est due au pacte fiscal.

M. ALBERTI.- Effectivement, il faut souligner que 100 000 € supplémentaires ont été mis sur la table, répartis sur l'ensemble des communes.

M. MAUREL.- Cette dotation est nouvelle au sein de l'Agglomération, parce qu'en 2017, il avait été décidé de la supprimer purement et simplement. Elle existait dans les anciennes communautés de communes. Ce n'est donc pas un cadeau de l'Agglomération.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

M. ALBERTI.- S'agissant du fonds de péréquation, notre territoire étant considéré un peu plus riche que certains, nous n'avons plus rien depuis 2021. Pour l'instant, c'est neutre, puisque nous ne percevons et ne payons rien, mais il faut espérer que, dans le futur, nous n'aurons rien à déboursier, car nous pourrions être contribués et contributeurs.

M. le Maire.- Pour revenir sur la part contributeur, il faut savoir que certaines communes ont des AC négatives, à savoir qu'elles versent une part à l'Agglomération. C'est notamment le cas de Correns, Pourrières et Plan d'Aups [par exemple]. Ces petites communes doivent verser de l'argent à l'Agglomération pour bénéficier des compétences. De notre côté, nous estimons que notre niveau est bas, mais il reste tout de même positif.

Je pense qu'une grande réflexion doit être menée sur la façon dont chaque commune peut coopérer, ainsi que pour faire en sorte que chacune d'entre elles puisse avancer dans ses projets et vivre. En effet, le but de la coopération n'est pas de se pénaliser mais, au contraire, d'apporter du plus les uns avec les autres.

M. ALBERTI.- Bien sûr, certains sont plus mal lotis que nous.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

S'agissant des autres recettes de fonctionnement, le dispositif de la cantine à 1 €, qui est une excellente chose, perdurera tant que les pouvoirs publics nous l'autoriseront, mais dès lors que ce ne sera plus le cas, nous ne pourrons plus le maintenir. En effet, même si nous avons un dispositif de rattrapage de l'État, dans une comptabilité analytique, si l'on compte le personnel, l'énergie et les denrées alimentaires, le coût d'un repas n'est pas à ce prix.

M. le Maire.- Il coûte entre 10 et 14 € selon les estimations. Le dispositif à 1 € est vraiment bien, et nous pouvons être fiers de l'avoir fait. Toutefois, comme nous l'avons dit lorsque nous l'avons voté, les parents signent un papier indiquant que, le jour où cela s'arrêtera, la commune ne sera pas en capacité de supporter ce dispositif. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous nous sommes demandés si nous devions le faire, créant peut-être un besoin. Nous avons pensé qu'il serait dommage de ne pas le mettre en place, puisque nous avons la possibilité de soulager les familles dans leur pouvoir d'achat, et le jour où cela prendra fin, malheureusement, nous l'arrêterons. En tout cas, nous pousserons pour le maintenir. Quand ils [l'État] décideront de l'arrêter, nous militerons pour défendre ce dispositif qui est un réel plus pour les familles.

Mme VILAIN.- Il me semble qu'au départ, c'était prévu pour trois ans.

M. le Maire.- Oui, ce sont des conventions de trois ans que nous signons avec l'État et qui se renouvellent, tant que ce dernier voudra le faire.

M. ALBERTI.- On voit deux éléments significatifs : la diminution des participations familiales et l'augmentation du nombre d'enfants qui mangent à la cantine. Ces deux vecteurs militent pour ce dispositif et nous rendent heureux.

M. LEFEVRE.- Quelle est la participation de l'État ? Il compense le fait que nous fassions les repas à 1 €, mais quelle hauteur ?

M. ALBERTI.- C'est 3 €.

M. LEFEVRE.- De mémoire, nous étions autour de 3,5 €.

M. le Maire.- Notre tarif allait de 3 € à 5 €, variant en fonction du quotient familial.

M. LEFEVRE.- Par conséquent, quand on parle de 14 €, cela signifie que la participation est importante.

M. le Maire.- Toutes les communes des environs prennent en charge une grande partie du repas, et cela a un coût.

En l'occurrence, cela fonctionne tellement bien, d'autant plus que les repas sont très bons, que la question se pose lorsque c'est plein, sachant que nous accordons toujours la priorité aux enfants dont les parents travaillent. Il arrive parfois que la cantine soit vraiment pleine et que nous ne puissions pas assumer. À ce moment-là, nous faisons une rotation et appelons les familles qui ne travaillent pas pour

qu'ils viennent récupérer leurs enfants ce midi, exceptionnellement, pour laisser la place en priorité à ceux dont les parents travaillent. Nous avons mis en place cet accord pour faire une rotation. Nous en parlions encore ce matin, puisque j'étais à la cantine pour faire le point, mais cela fonctionne très bien.

M. ALBERTI.- Avec 251 enfants, c'est beaucoup, sur une population d'environ 300 élèves. Un grand nombre d'entre eux mangent à la cantine, ce qui est très bien.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

M. CULINATI.- S'agissant de l'aire de camping-cars, certains sont bien et restent un mois et demi. Ils ne partent plus. Depuis trois ans, à présent, j'en suis à ma cinquième langue !

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

M. le Maire.- En termes de recettes, sur ces deux opérations de promotion touristique que nous avons mis en place, entre l'aire de camping-cars et les gîtes municipaux, nous sommes à environ 54 000 €.

M. ALBERTI.- De plus, indirectement, les gens qui viennent sur l'aire de camping se promènent dans le village et consomment. Ils font donc d'autres dépenses que celle de la location du camping.

M. LEFEVRE.- Jérémie, à un moment, tu avais chiffré les retombées économiques pour le village.

M. le Maire.- Oui, cela avait été fait par la société avec laquelle nous avons conventionné. En retombées indirectes, nous sommes autour de 100 000 €, en diluant tout, sachant que certains vont plutôt à la coopérative pour acheter un cubis de vin et que d'autres vont chez le boucher, boire un café, au restaurant, chez le coiffeur ou au point info-tourisme.

L'élément intéressant pour la vie économique du village et des commerçants est que, étant donné que nous sommes désaisonnalisés, les touristes sont présents au moment où nous avons le moins de monde. On les voit tourner dans le village. Cela permet vraiment d'apporter un souffle non négligeable.

Sur l'aire de camping-cars, nous sommes à presque 50 %, alors que le taux d'occupation à l'échelle nationale est de 30 %. Elle est donc occupée à moitié sur toute l'année, ce qui est donc un bon taux, lequel augmente chaque année.

Mme CONFORTI-PERNEY.- De plus, la société avertit sur le nombre de places restantes, ce qui est très bien, car il n'y a parfois plus de place lorsque les gens arrivent.

M. le Maire.- Pour rappel, au départ, nous n'avions prévu que 10 places, et je remercie Monsieur PERNEY qui avait poussé pour que nous en fassions 10 de plus.

M. CULINATI.- Certains, lorsqu'ils arrivent et que c'est plein, dorment même sur le parking. L'autre jour, il y en avait quatre ainsi.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

2.2 : Les dépenses de fonctionnement)

M. le Maire.- Les charges à caractère général ont quasiment été multipliées par deux par rapport à 2017, passant de 693 000 € à 1 285 000 €.

M. ALBERTI.- Quand on fait l'examen de tout cela, c'est dû en grande partie à l'évolution des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Sur 2023, on a 46 000 € de plus, dont 40 000 € pour l'énergie et l'alimentaire.

M. le Maire.- On le voit à la cantine : les prix de certains produits comme la viande ont explosé.

Heureusement, nous éteignons l'éclairage la nuit.

M. ALBERTI.- Cela comprend environ 60 postes comptables, regroupant de nombreux éléments, ce qui signifie que ces charges sont tout de même maîtrisées, car nous faisons très attention. En revanche, sur l'énergie et l'alimentaire, c'est plus compliqué.

M. MAUREL.- On peut dire qu'il en est de même pour les charges de personnel, qui sont à périmètre constant. Il s'agit d'un effet mécanique des décisions de l'État.

M. le Maire.- Effectivement, puisque nous avons toujours le même nombre d'agents.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

M. LEFEVRE.- J'ai une question sur le SYMIELEC, car je me rappelle une période où nous avons des problèmes avec eux du fait que cela ne fonctionnait pas bien. Est-ce résolu ?

M. le Maire.- Il y a plusieurs niveau du SYMIELEC. D'une part, concernant l'entretien de l'éclairage public, ils ont changé de sous-traitant, mais la commune doit bien penser à déclarer les problèmes. Nous avons resserré la procédure que nous avons mise en place pour bien déclarer les éléments et, à présent, cela fonctionne.

D'autre part, le SYMIELEC est également notre revendeur d'électricité et, sur ce point, cela fonctionne très bien. Cette année, la bonne nouvelle est qu'un regroupement de tous les syndicats du sud de la France a été opéré, et le coût de l'énergie pour la collectivité diminuera de 25 % d'ici quelques mois. Cela se répercutera donc surtout sur l'année prochaine. Ceci est une force, car cela permet de limiter la hausse. Notre augmentation a néanmoins été assez conséquente, mais elle n'est pas aussi importante que d'autres territoires qui n'adhèrent pas à ce type de syndicats.

Enfin, le syndicat nous accompagne très bien sur la rénovation énergétique des bâtiments, notamment sur la mise en conformité du futur réseau d'éclairage public des Machottes, mais également sur la rénovation thermique de l'ensemble des bâtiments administratifs que nous ferons cette année.

Le point négatif du SYMIELEC portait surtout sur l'entretien de l'éclairage public, mais ils y ont remédié. C'est toujours un problème de sous-traitant qu'il faut travailler au corps.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

2.3 : L'épargne de la collectivité)

M. ALBERTI.- Notre endettement diminue fortement d'une année sur l'autre. En 2027, il ne nous restera qu'un emprunt, qui est que le gros prêt que nous avons contracté dans le cadre de l'acquisition du foncier de Saint Jacques.

M. LEFEVRE.- À ce moment-là, nous pourrions aisément en contracter un pour le centre culturel.

M. ALBERTI.- Bien sûr. Monsieur MAUREL m'en a déjà parlé pour regarder ce que nous pourrions emprunter. Effectivement, en projection, quand on regarde sur les trois années à venir, nous avons des tombées d'échéances, et il nous restera un seul emprunt, mais il s'amortira encore. Nous verrons le montant du capital restant dû, mais si nous maintenons une épargne brute et nette telle que nous la verrons, cela devrait nous permettre des jours meilleurs, avec une possibilité d'emprunt afin de réaliser les investissements auxquels nous nous sommes engagés auprès de nos administrés.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

2.4 : Le programme d'investissement 2024)

M. LEFEVRE.- Le forage de Notre-Dame n'a-t-il pas également été fait en 2023 ?

M. le Maire.- Oui, mais cela concerne le budget annexe « Eau et assainissement » et ne figure donc pas ici. Nous sommes aussi sur la tranche 2 de la remise en conformité de l'ensemble du réseau d'assainissement, et la tranche 3 démarrera par la suite.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

M. BARALE.- Le parcours de santé est très bien. Je vous le dis parce que je suis allé y courir juste avant de venir au Conseil municipal. Néanmoins, en plus du parking, en termes d'amélioration, il serait bien de voir si l'on peut arranger le sentier, car il est possible de s'y faire mal aux chevilles.

C'est bien, parce que les éléments sont faits, et si l'on réalise un parking, on pourra se garer, mais il faudrait revoir un peu le sentier.

M. le Maire.- Nous essaierons d'améliorer cela. Je me suis moi-même foulé la cheville.

En revanche, les chiens posent problème. Ils ne sont pas interdits, mais ils doivent être tenus en laisse. Or il est vraiment embêtant de courir avec un chien qui nous court derrière. Je suis tombé à cause de cela. Chaque fois que j'y vais, je demande aux gens de tenir les chiens en laisse, parce que l'on est dans un espace nature. Ils peuvent promener ailleurs, mais pas dans le parcours de santé, car ce n'est pas approprié. De plus, certains ont peur des chiens. Nous devons donc vraiment arriver à faire respecter cela.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

M. le Maire.- Si l'on compte le périscolaire, je pense que nous atteindrons les 2 M€ pour les investissements que nous aurons faits sur les écoles depuis le début du mandat.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

M. LEFEVRE.- Quel est le devenir des Algeco donnés gracieusement ?

M. le Maire.- Effectivement, SOMECA les a donnés. Monsieur LEFEVRE, vous aurez un permis de construire municipal [sourire de l'assemblée] ! Comme nous l'avons diffusé sur le journal municipal, au lieu que ce soit jeté, le projet pour ce don est de donner une deuxième vie à ces Algeco et d'en faire un lieu pour le périscolaire. L'idée est de transférer les bureaux du périscolaire qui se trouvent à l'arrière de la Mairie pour les amener directement à l'école. Ainsi, les familles ne feront pas les allers-retours entre l'école et la Mairie, pouvant tout gérer sur place. Le centre aéré se fera également dans l'enceinte de l'école. Tout sera donc relocalisé. Le permis qui sera déposé concernera l'installation de cet espace, suivant le plan qui vous a été présenté.

Le but est également d'habiller le site et de pouvoir utiliser le centre de loisirs actuel, le Petit Baou, pour une autre structure, Olympikids, qui propose des sports très variés, dont le tir à l'arc, l'escalade, des sports collectifs, etc., afin de développer une politique sportive pour les jeunes du Val. Ainsi, nous aurons une diversification, avec quatre propositions pendant les vacances, à savoir le tennis, le stage de foot, Olympikids et le centre de loisirs. En effet, nous avons une autre contrainte sur une commune de notre strate, à savoir qu'il y a beaucoup d'insatisfaction parce que nous n'avons pas suffisamment de places pour le centre de loisirs. Il est vrai qu'au tarif pratiqué par la commune, il est très intéressant d'y venir, mais nous sommes limités par le fonctionnement et en termes de personnel. L'idée est donc de diversifier et de libérer un espace afin de pouvoir le donner à une autre association, sachant qu'Olympikids, par exemple, pratique une tarification en fonction du quotient familial. Par conséquent, il s'agit d'une offre beaucoup plus importante pour les familles.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

2.5 : Projection pluriannuelle des investissements

2.6 : Le financement des dépenses d'investissement

2.7 : L'endettement de la commune)

M. ALBERTI.- En regardant notre épargne brute et notre épargne nette, nous pourrions déterminer nos possibilités d'emprunt à moyen terme.

M. LEFEVRE.- Cela permet également de se situer par rapport à la strate. En l'occurrence, cela n'a pas d'intérêt, puisque nous sommes en fin d'amortissement des prêts, mais ensuite, il faudra essayer de simuler l'investissement futur pour le centre culturel et voir le niveau où nous nous situerons.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

2.8 : Capacité de désendettement de la commune)

J'en ai terminé.

M. le Maire.- Merci, Monsieur ALBERTI. Je tiens également à remercier Monsieur LE ROUX qui a préparé le document. Merci à Monsieur ALBERTI qui y a vraiment travaillé, ainsi qu'à Monsieur LE ROUX pour le temps passé, et je sais que vous n'avez pas terminé, puisque vous êtes déjà sur le budget primitif. En effet, une fois que l'on a fait l'orientation, il faut entrer dans le concret pour la réalisation, et je sais que vous y travaillez.

Avez-vous d'autres questions par rapport à ce que nous avons évoqué ou des remarques que vous souhaiteriez émettre suite à cette présentation ?

Mme BRENGUIER.- J'ai cru comprendre que cette année, on devait entrer le budget d'une manière différente. En quoi cela consiste-t-il ?

M. ALBERTI.- Vous faites référence à la M57. En effet, on passe de M14 à M57. C'est une considération purement comptable. La référence M57 est valable pour les communes, l'Agglomération, le Département et la Région. Toutes les collectivités auront la même nomenclature comptable.

M. le Maire.- Nous avons été précurseurs en la matière, puisque nous l'avons fait dès la première année où cela a été proposé, en 2023.

Mme BRENGUIER.- C'est donc un simple changement d'écriture, mais cela n'impacte pas le budget.

M. le Maire.- Tout à fait, ce sont les règles d'application. En revanche, le services Finances l'a vu passer !

S'il n'y a pas d'autres remarques, je voudrais juste faire une synthèse.

Si l'on résume la stratégie présentée par Monsieur ALBERTI, qui se traduira dans quelques semaines sur le BP, d'une part, notre cap est la prudence, l'objectif étant de minimiser les dotations et de maximiser les dépenses. On se dégrade volontairement pour se sécuriser. C'est ce que j'appelle la prudence.

D'autre part, notre stratégie est sur deux plans, pour synthétiser. D'un côté, nous avons un plan de maîtrise des énergies, en diminuant la consommation de nos flux. Étant donné que nous continuerons à donner à manger aux enfants, nous travaillerons plutôt sur l'électricité. Il s'agit donc de l'extinction de l'éclairage public et d'investissements lourds sur la rénovation des écoles, du foyer et de la Mairie, sur laquelle 500 000 € seront investis pour diminuer, sur le moyen et long terme, nos dépenses du quotidien.

Un autre axe fort consiste à créer de nouvelles recettes, puisque l'on voit que les dotations diminuent de tous les côtés. Normalement, cela passe par l'augmentation des impôts, mais nous ne souhaitons pas le faire. Après vérification, notre fiscalité exerce une pression qui est telle qu'elle doit être. Nous n'irons donc pas plus loin et ne voulons pas augmenter les impôts. Par conséquent, pour créer de nouvelles recettes, le filon que nous exploitons aujourd'hui est le développement touristique, ce qui développe de l'économie locale et, en même temps, apporte un peu moins de 60 000 € par an à la commune à travers l'aire de camping-cars et les gîtes. Mon objectif est d'aller plus loin, car nous avons d'autres fonciers à valoriser ». 60 000 € chaque année est déjà important [la première marche atteinte dans notre stratégie lancée au cours de ce mandat].

Le deuxième plan porte sur le développement du quotidien, en déployant du service public de proximité. En ruralité, où tout se retire, de notre côté, nous le développons. Par exemple, Le Val Services a compté 16 000 bénéficiaires au cours de l'année dernière, mais cela a un coût de fonctionnement, avec du personnel qu'il faut payer, ainsi que le développement des pièces d'identité, et il en est de même pour la mobilité, avec « En voiture Simone » et « Atchoum ». Quand on parle d'un fonctionnement avec une hausse des charges, nous maintenons le même nombre de personnels et, aujourd'hui, nous offrons un service public de qualité et de proximité. Le chiffre de 16 000 bénéficiaires est énorme, et cela montre bien qu'il y a un réel besoin, alors que cela n'existait pas.

D'autre part, parmi les investissements pour le quotidien, nous avons le foyer, le projet de crèche avec des coûts portés par la commune, le centre culturel, la voirie (les trous), les parkings, y compris l'aspect paysager pour créer des îlots de fraîcheur, le développement touristique et les animations au quotidien. L'organisation de fêtes a également un coût, mais c'est la cohésion sociale, et si l'on veut assurer une société fédérée à l'échelle de notre communauté, on doit avoir des occasions de se retrouver.

Il s'agit également du soutien à l'économie locale – nous avons investi dans les nouveaux commerces dans le centre du village –, du fonctionnement, des devantures commerciales que nous mettons en place, ainsi que de la sécurité civile. Par exemple, le système de surveillance du Carnier représente un peu moins de 20 000 € d'investissement, mais entre 5 000 et 10 000 € de fonctionnement supplémentaire pour que cela puisse marcher et nous donner les informations. Cela concerne aussi l'adaptation aux inondations et aux incendies, ainsi que le travail sur la qualité et les réserves d'eau. Nous avons de moins en moins d'eau, et il faut le préparer, comme nous le faisons avec le deuxième forage – mais il faudra aller plus loin – ou avec les travaux que nous sommes en train de faire pour la sécurisation des fuites d'eau, etc.

En synthèse, c'est :

- un cap : la prudence ;
- un plan sur la maîtrise des finances ;
- un plan sur le développement du quotidien.

Il faut arriver à équilibrer tout cela pour que tout le monde soit satisfait et sache la direction vers laquelle nous allons. C'est le défi que nous devons relever.

M. LEFEVRE. - Tu t'étais battu brillamment pour que nous conservions le distributeur automatique. Aujourd'hui, remplit-il son rôle, à savoir que suffisamment de personnes s'en servent, faisant qu'à terme, on ne nous le supprime pas ?

M. le Maire. - De gros travaux ont été réalisés par La Poste. Il tourne très bien. Je n'ai pas encore les chiffres, mais nous les aurons à la prochaine commission des postes. Je vous propose donc de vous les communiquer quand nous les aurons. En tout cas, quand il est vide ou en panne, on note de nombreuses insatisfactions, ce qui signifie qu'il répond à la demande.

M. LEFEVRE. - Nous avons donc des chances de le conserver ?

M. le Maire. - En tout cas, à ce jour, nous avons une convention qui nous lie, et je pense que nous avons eu une bonne stratégie en allant dans ce sens. De plus, La Poste a identifié notre réseau de Le Val Services comme un projet pilote, puisque nous sommes l'une des postes du département qui fonctionne le mieux en tant qu'agence communale, et les formations de toutes les postes communales à l'échelle du département se font au Val. Cela est possible grâce à la structure, mais également à l'investissement du personnel qui est extraordinaire.

On peut dire que nous n'avons pas à rougir sur tous les services publics sur la commune. Que ce soit en Mairie, à Le Val Services, aux écoles ou aux services techniques, nous avons vraiment un grand investissement du personnel.

S'il n'y a pas d'autres éléments à faire remonter, nous pouvons acter la tenue d'un débat. En tout cas, nous avons commenté les chiffres et partagé une orientation. On ne vote pas, puisque l'on acte un débat. Par conséquent, si tout le monde est d'accord, nous actons ce débat.

(Approuvée à l'unanimité.)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11 – Délibération n° 2024-023 Transfert de la compétence RLP à la Communauté d'Agglomération Provence Verte

M. MAUREL.- Plusieurs années auparavant, nous avons décidé de nous doter d'un Règlement local de publicité. Étant donné que nous devons également réviser le PLU, nous avons décidé de faire une enquête publique conjointe, ce qui diminuait aussi les coûts pour nous.

Malheureusement, à la fin de l'année 2023, un vote a transféré la compétence RLP vers l'Agglomération. Je précise que, de notre côté, nous avons voté contre, mais la majorité l'a emporté.

À présent, la compétence du Règlement local de publicité est passée à l'Agglomération. Nous conservons le pouvoir de police, à savoir la gestion des infractions et des amendes, mais la compétence elle-même sera portée par l'Agglomération.

Nous faisons donc cette délibération pour constater que l'Agglomération est devenue la référence pour la compétence du RLP, mais également pour exprimer notre souhait de mener cette procédure à son terme en maintenant l'enquête publique qui démarrera le 5 avril, ainsi que pour demander au président de l'Agglomération de poursuivre la procédure et, enfin, pour demander au même président d'approuver le RLP qui sera issu de l'enquête publique, puisque nous ne pourrions plus nous prononcer sur l'approbation, contrairement au PLU.

C'est la raison pour laquelle nous faisons cette délibération. Il est important que l'on puisse mener ce travail à son terme, étant donné que cela a un coût et qu'il serait stupide de jeter l'argent par la fenêtre.

M. le Maire.- Nous sommes dans la continuité de notre vote, puisque nous avons voté contre le transfert en demandant que nous puissions terminer nos documents, car nous avons tout fait, et il ne nous restait plus qu'à approuver le règlement. Cela a été vu avec l'Agglomération, et je remercie le président qui a accepté que nous puissions terminer notre procédure, de façon à ne pas jeter de l'argent public en l'air et pour que nous ayons notre propre règlement. En effet, l'Agglomération lancera un règlement intercommunal, mais cela durera au moins 18 mois. Nous avons fait valoir que notre règlement est déjà prêt et que, si nous pouvons l'appliquer maintenant, au moins, pendant les 18 mois, il sera en vigueur, sachant qu'il y a peu de chances qu'il change beaucoup. En général, quand on a un règlement intercommunal, on adapte le règlement choisi, mais le changement ne sera pas énorme.

M. MAUREL.- Je précise que le fait que le RLP devienne compétence de l'Agglomération a une logique quand celle-ci porte la compétence PLU, ce qui n'est pas le cas. Cela n'avait pas un caractère obligatoire, mais après tout, si c'est le vœu de l'ensemble des communes, pourquoi pas ? En tout cas, ce n'était pas notre souhait.

M. le Maire.- Par ailleurs, en tant que Maire, je reste assez ferme sur la question du PLUi. Nous avons fait le choix de maintenir un service d'urbanisme sur la commune du Val et de travailler notre PLU à l'échelle de la commune. Je suis donc fermement opposé au PLU intercommunal. Je pense que le PLU est un sujet qui concerne la commune et qu'il doit se faire à son échelle, où le Conseil municipal est souverain, le travail se faisant avec les habitants. Si cela passe à l'intercommunalité, il n'y a plus que deux personnes qui s'occupent du PLUi pour Le Val, à savoir les élus intercommunaux. Pour moi,

il n'y a pas de légitimité à ce niveau, sur notre territoire qui n'est pas une métropole homogène, ayant trois pôles distincts.

Il faut donc conserver le PLU et être fermement opposé au PLUi. Si ce dernier n'est pas obligatoire, gardons le PLU.

Mme RINAUDO.- Le grand danger est surtout que nous ne pourrions plus maîtriser ce que nous souhaitons faire au Val. Par conséquent, nous tenons bon !

M. le Maire.- En effet, la politique locale se traduit à travers un PLU.

S'il n'y a pas de remarques ou de questions particulières, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

M. le Maire.- Avant de terminer ce Conseil municipal, je me dois de vous faire état de la liste des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales depuis le 3 février au 15 mars 2024 :

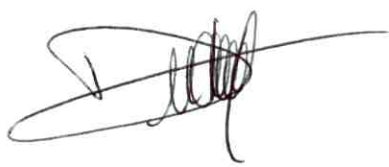
- 29 décisions relatives aux 29 actes d'engagement pour les marchés du SIVAAD – étant donné que nous sommes en début d'année, nous engageons sur les achats groupés ;
- Convention d'habilitation pour le dépôt en groupement de CEE (les Certificats d'économie d'énergie, notamment pour la réhabilitation thermique) ;
- Avenant n° 1 marché du SIVAAD lot n°29 – DC08 Z1 ;
- Renouvellement d'adhésion à la Fondation patrimoine – année 2024 ;
- Avenant n°1 marché du SIVAAD lot n°41 – DC07.

Ces décisions concernent l'administration courante.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous clôturons la séance du Conseil municipal.

(La séance est levée à 20 h 35.)

La secrétaire de séance,
Géraldine DUDON



Pour le Maire empêché,
Par application de l'article 2122-17 du CGCT,
Christian BENTOUMI, 1er Adjoint